

FICHE DE DONNEES DE SECURITE INFORMATIVE

Le présent document est donné à titre purement indicatif car le produit final n'est pas un produit classé dangereux

Rubrique 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : FERTIMIX 12-17-12+SO3
Code du produit : 2005360
Désignation : FERTIMIX 12-17-12+SO3 12-17-12 (15) NPK (SO3)
Dénomination du type : ENGRAIS COMPOSE NPK de Mélange 12.17.12 avec SO3(15)
Norme de mise sur le marché : ENGRAIS MINERAL NF U 42-001-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Engrais, Matière première pour la fabrication d'engrais
Utilisations déconseillées : Aucune connue

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : ALLIANCE OCCITANE
Adresse : 24 avenue Marcel DASSAULT 31505 TOULOUSE
Téléphone
Mail : <https://macoop.arterris.fr/fds.html>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INRS / ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 ((24/24 - 7/7) www.centres-antipoison.net

Rubrique 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement 1272/2008 (CLP)
N'est pas une substance ni un mélange dangereux.

Informations supplémentaires
Le libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H et des phrases R est mentionné en rubrique 16

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement 1272/2008 (CLP)
Conseils de prudence (P) complets

2.3 Autres dangers

Résultat des évaluations PBT et vPvB
PBT : non applicable
vPvB : non applicable

Rubrique 3. Composition/Information sur les composants

3.2 Mélange

	FERTIMIX 12-17-12+SO3	Page2/7
		Date FDS 07/08/2024
		Remplace FDS du 06/09/2023
000004 Version 1		
Composition chimique du mélange (CLP) :SUBSTANCE(S).....Concentration.....CAS.....EINECS.....REACH.....Classification.... Diammonium Hydrogenorthophosphate37%7783-28-0231-987-801-2119490974-22 Sulfate d'ammonium26%7783-20-2231-984-101-2119455044-46 Chlorure de potassiumC<=20%7447-40-7231-211-801-2119539416-36 Dolomite17%16389-88-1240-440-2 Chlorure de sodiumC<=1%7647-14-5231-598-301-2119485491-33 Sulfate de magnesiumC<=0.6%7487-88-9231-298-201-2119486789-11		
Informations sur les composants : (*) Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.		
Informations supplémentaires Le libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H et des phrases R est mentionné en rubrique 16		

Rubrique 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux
Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.
Vérifier si la victime porte des verres de contact et, dans ce cas, les lui enlever si possible.
Continuer à rincer pendant 15 minutes au moins.
Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
Appeler un médecin.

Inhalation
Transporter la victime à l'extérieur de la zone et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Assurez vous d'une bonne circulation d'air.
Si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent, consulter un médecin.
En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement.

Contact avec la peau
Rincer la peau à grande eau pendant au moins 10 minutes.
Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.
Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Ingestion
Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et la faire boire abondamment.
En cas de malaise, appeler immédiatement un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

Protection des sauveteurs
Porter des équipements de protection individuelle (gants, masque, et/ou lunettes).
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes
Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement
Aucune donnée / information disponible

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Ce produit n'est pas inflammable.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

	FERTIMIX 12-17-12+SO3	Page 3/7
		Date FDS 07/08/2024
		Remplace FDS du 06/09/2023

Moyens d'extinction inappropriés aucun
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Phénomènes dangereux
Risques spécifiques L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques. Oxydes de soufre L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques. Chlorure d'hydrogène
5.3 Conseils aux pompiers
Equipements de protection spéciaux Protection respiratoire
Autres informations Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation nationale ou locale en vigueur.

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Mettre des équipements de protection avant toute intervention (consulter la rubrique 8 pour les équipements appropriés). Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la production de poussières. Assurer une ventilation adéquate.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas disperser les résidus du produit dans l'environnement.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Petit déversement accidentel Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Recyclage ou élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets si le produit est pollué. Grand déversement accidentel Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Recyclage ou élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets si le produit est pollué.
6.4 Références à d'autres rubriques
Voir rubrique 1 pour le contact en cas d'urgence. Voir rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir rubrique 13 pour l'élimination des déchets.

Rubrique 7. Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter la formation de poussière.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'utilisation finale particulière identifiée

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
--

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle
Diammonium Hydrogenorthophosphate-----
VME : 10 mg/m3 (poussières)

Niveau dérivé sans effet ou DNEL (Derived No Effect Level)

Concentrations prévisibles sans effet ou PNEC (Predicted No Effect Concentration)

8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique
Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.
- Protection respiratoire
En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.
Filtre anti aérosol/poussières type P2 (conforme à la norme EN 143 pour masques ou EN 149 usage unique)
- Protection des mains
Port de gants recommandé en cas de contact prolongé ou répété. (conforme norme EN 374)
- Protection des yeux
Porter des lunettes de sécurité à protection latérale (conforme à la norme EN166)
- Protection de la peau
Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : Granulés : Solide, GRANULES
- Couleur
- Odeur : faible
- Seuil olfactif : Non applicable
- pH (solution aqueuse à 10 g /100 ml)
- Point de fusion/Point de congélation
- Point d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non applicable
- Point éclair : Non applicable
- Taux d'évaporation : Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz)
- Limites d'explosivité : Non déterminé
- Pression de vapeur : Non déterminé
- Densité de vapeur : Non applicable
- Masse volumique apparente : 1.14
- Solubilité(s)
- Coefficient de partage n-octanol / eau : Non applicable
- Temp. d'auto inflammabilité : Aucune donnée disponible.
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible.
- Viscosité : Non applicable
- Propriétés explosives : Non
- Propriétés comburantes : Non

	FERTIMIX 12-17-12+SO3	Page 5/7
		Date FDS 07/08/2024
		Remplace FDS du 06/09/2023

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle

Rubrique 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales (Manipulation et stockage).

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales (Manipulation et stockage).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée / information disponible

10.4 Conditions à éviter

Éviter toute contamination.

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir rubrique 5.

Rubrique 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé

Diammonium Hydrogenorthophosphate-----

Toxicité orale : Rat Sprague-Dawley DL50 > 2000 mg/kg

Toxicité dermale : Rat Sprague-Dawley DL50 > 5000 mg/kg

Toxicité par inhalation : Rat CL50 > 5000 mg/m3 4 heures

Irritation/Corrosion

Non classé

Sensibilisation

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Non classé

Cancérogénicité

Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Autres données

Rubrique 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Diammonium Hydrogenorthophosphate-----
CL50/96h Daphnies : 1790 mg/l

12.2 Persistance - dégradabilité

12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7 Autres effets néfastes

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Elimination des déchets du produit

Ce produit est utilisé comme engrais. Vérifier la réutilisation en agriculture.
Néanmoins, de grands déversements peuvent tuer la végétation. Éviter que de grandes quantités ne pénètrent dans les cours d'eau.
S'il n'est pas contaminé, balayer ou récupérer et réutiliser le produit.
S'il est contaminé par d'autres matières, le recueillir dans des conteneurs appropriés et faire traiter par une entreprise spécialisée en fonction de la nature des matières ayant contaminé le produit.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Elimination des emballages vides

Récupérer l'emballage pour recyclage après l'élimination des résidus de produit. Contacter un centre de collecte agréé pour le recyclage.
Contactez ADIVALOR pour savoir si un centre de collecte est situé à proximité de chez vous.
Catalogue européen des déchets :
15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
15 01 06 - emballages en mélange / 15 01 02 - emballages en matières plastiques

Rubrique 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU : Non classé au transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précaution particulière identifiée

Rubrique 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations

La fiche de données de sécurité du produit, non classé dangereux, n'est pas obligatoire selon l'article 31 du règlement REACH
S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Stockage

Non classé au stockage

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée

Rubrique 16. Autres informations

16.1 Révisions

Changement formule
modification

revisions

16.3 Texte intégral des mentions et classifications des rubriques 2 et 3

16.4 Abréviations et Acronymes

DSD : Directive Substances Dangereuses (CE 67/548)
DPD : Directive Préparations Dangereuses (CE 99/45)
CLP : Classification, Labelling, Packing
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
CL50: Concentration létale, 50 pourcent
NOAEL: No Observable Adverse Effect Level
PBT : Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB : Very Persistent very Bioaccumulativ

16.5 Principales sources de données

Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par le(s) fabricant(s).

16.6 Méthode utilisée pour la classification

Classification et procédures utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) : Méthode de calcul

16.7 Limites de responsabilité

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au produit et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce produit s'il est associé à un ou plusieurs autres produits, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites, puisque tous les produits peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout produit est de la seule responsabilité de l'utilisateur.

16.8 Autres informations.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Annexes